

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bénédicte DE TOUZALIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Christine HUU, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Ivain BIGNONET, Nathalie HERSANT,

Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Philippe BIOTEAU, Anne GUICHARD, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE

Absents Excusés : Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à MT. BURR, Cécile COCHY-FAURE donne pouvoir à C. HUU, Nadia MAHITUKU donne pouvoir à B. DE TOUZALIN, Martine LAURENDEAU donne pouvoir à F. DHOTEL, Julien LEMARCHAND donne pouvoir à P. BIOTEAU

Absents :

Convocation par mail du 09/06/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 17

Convention de partenariat avec l'association Pass'âge

Le secteur Jeunesse souhaiterait s'associer à l'association Pass'âge afin de proposer une sortie commune aux jeunes domiciliés sur Verrière-en-Anjou, Rives-du-Loire-en-Anjou, Avrillé et Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Afin de diminuer le cout de cette sortie prévue courant 2026-2027 , une action d'autofinancement sera organisée.

L'association Pass'âge portera l'organisation administrative et financière du projet. C'est pourquoi il convient de définir les termes de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature de la convention annexée à la présente.

Cette convention engage le CCAS à hauteur de 550€ maximum. Cette somme contribuera notamment au projet monté en partenariat qui est envisagé durant l'été 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Bénédicte DE TOUZALIN,

Vice-Présidente du C.C.A.S.